




**Spécial**

COMMISSION  
BRUXELLES

---

**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles  
aux mois d'avril/mai 1988**



**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles  
par la division "Formation du personnel"  
aux mois de avril/mal 1988**

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
11-12-13	Computing fundamentals	5.1.2.	A.L.A.B.C.
11-12*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
11 au 14*	Cours à l'entrée en service Modules C et P	3.1.2.1. 3.1.2.2.	A.L.A.
12	Mise à niveau. Module introductif 30 ans d'Europe.	2.1.6.	A.L.A.B.C.
13-14*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
13-14-15	Techniques de négociations	1.3.3.	A.L.A.B.
15	Mise à niveau. Module 1. Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.L.A.B.
18-19*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	IX.D.
18-19-20	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.L.A.B.C.
18-19-20*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A.L.A.B. C.D.AL.
19	Mise à niveau. Module introductif 30 ans d'Europe	2.1.6.	A.L.A.B.C.
19-20	Séminaire pour secrétaires FR - 2e partie	1.4.2.	BS.C.
20-21*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	XVI-XXII PME-AA
22	Mise à niveau. Module 1 Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.L.A.B.
25-26-27	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.L.A.B.C.
25-26*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage
26-27	Séminaire pour secrétaires DE - 1e partie	1.4.1.	BS.C.
26-27-28*	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A.L.A.B. C.D.AL.
27-28*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	VIII
29	Mise à niveau. Module 1. Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.L.A.B.
A préciser	Mise à niveau. Module 2e langue	2.1.3.	C.D.AL.
A préciser	Formation spécifique au jury de concours	1.3.4.	A.L.A.B.C.
	Mise à niveau. Autoformation. Exercices de fixation et application en mathématiques de base.	2.1.2.	C.D.AL.

Des informations plus détaillées sur (a plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

'Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet

\* : Uniquement sur invitation personnelle

MAI Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
2-3*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	IX.D.
2-3*	Cours à l'entrée en service 2e partie "C" - EN	3.1.4.1.	C
4-5*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	II-XV
4-5-6	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.
16 au 20*	Cours à l'entrée en service Séminaire résidentiel de Bruges	3.1.2.3.	A.LA.
16-17*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	XIV
16-17-18	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.
17	Mise à niveau. 30 ans d'Europe Evaluation des connaissances et test linguistique	2.1.6.	A.LA.B.C.
18-19*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	IX.D. Bxl + Lux.
20	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie. Module 2.	2.1.4.	A.LA.B.C.
20	Action de formation de développement personnel Formation modulaire préparatoire aux cours de statistiques et de comptabilité	2.1.	C.D.AL.
24 et 31	Mise à niveau. 30 ans d'Europe Option orale.	2.1.6.	A.LA.B.C.
25	Mise à niveau. 30 ans d'Europe Option écrite.	2.1.6.	A.LA.B.C.
25-26-27	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.
30-31-1/6	Computing fundamentals	5.1.2.	A.LA.B.C.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de La Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

"Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* : Uniquement sur invitation personnelle

MAI Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
30 au 1/6*	Cours à L'entrée en service 2e partie "C" - FR	3.1.4.1.	C
31-1/6*	Management pour tous / Management for everyone	1.1.3.	GEEL
31-1/6	Séminaire pour secrétaires IT - 1ère partie	1.4.1.	BS.C.
	Mise à niveau. Autoformation. Exercices de fixation et application en mathématiques de base.	2.1.2.	C.D.AL.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division

•Formation du Personnel", par le formulaire prévu à cet effet.

\* : Uniquement sur invitation personnelle

## ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE

### 1. Conseils pédagogiques

Contacteur le secr. 53111	Général : M. GRECO -de 13h à 15h	2.5.	A.L.A.B. C.D.AL.
tous les lundis	Cours de langues : A.JOURET de 16h à 18h ES-FR-PO et langues non-communautaires		
tous les jeudis	Cours de langues : P.MÜLLER de 17h à 18h DA-DE-IT-NL-EL		
tous les jeudis	Cours de langues : Mme.MILDON de 10h30 à 11h30 EN		

### 2. Assistance pour la formation linguistique

tous les lundi mardi vendredi	<b>ALLEMANDE (DE)</b> Mme.Redlefsen de 10h30 à 11h30 M. Radtke-Klein de 10h30 à 11h30 Mme.Gueunich de 10h30 à 11h30		A.L.A.B. C.D.AL.
lundi jeudi vendredi vendredi	<b>ANGLAISE (EN)</b> M. Dorrity de 15h30 à 16h30 Mme.Mildon de 10h30 à 11h30 M. McClean de 10h30 à 11h30 Mme.Sauer de 14h30 à 15h30		
lundi mardi mercredi jeudi	<b>ESPAGNOLE (ES)</b> Mme.Marty de 10h30 à 11h30 Mme.Serrano de 11h30 à 12h30 Mme.de Govea de 15h30 à 16h30 Mme.Renedo de 13h30 à 14h30		
lundi lundi mardi mardi jeudi jeudi vendredi vendredi	<b>FRANCAISE (FR)</b> Mme Remuet de 10h30 à 11h30 M. Peraya de 13h00 à 15h30 Mme Mulfinger de 10h30 à 11h30 Mme Brugmans de 13h30 à 14h30 M. Peraya de 11h00 à 13h30 Mme Berg de 10h30 à 11h30 M. Peraya de 11h30 à 14h00 Mme Haglund de 10h30 à 11h30 M. Peraya de 10h30 à 13h00		
lundi mardi jeudi	<b>ITALIENNE (IT)</b> Mme Bastregghi de 13h45 à 14h45 Mme Pini de 11h00 à 12h00 Mme Thonon de 08h15 à 09h15		
5 et 19/5 vendredi	<b>NEERLANDAISE (NL)</b> Mme Voets de 12h30 à 13h30 Mme Byl de 12h15 à 13h15		
lundi mercredi	<b>PORTUGAISE (PO)</b> M. Viana de 10h30 à 11h30 M. Godinho de 12h00 à 13h00		
17 et 31/5	<b>GRÈC (GR)</b> Mme Kardara de 10h30 à 11h30		

**3. Informations générales sur le fonctionnement et les activités de la médiathèque**

Lundi	M. Peraya	de 13h00 à 15h30		
Lundi	M. Sarzi	de 13h00 à 14h30		
mardi	M. Peraya	de 11h00 à 13h30		
jeudi	M. Peraya	de 11h30 à 14h00		
vendredi	M. Peraya	de 10h30 à 13h00		

**4. Informations générales sur les modalités d'application de l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les facilités existantes pour la formation extérieure.**

mardis	M. Copetti	de 11h00 à 12h00		
jeudis	M. Copetti	de 15h00 à 16h00		

**5. Informations générales sur les cours de formation de mise à niveau**

mardis	Mme Spinola	de 17h30 à 18h30		
jeudis	Mme Spinola	de 14h00 à 15h00		

**6. Informations générales sur les cours de formation "Management"**

Contacteur secr. 53111	M. GRECO	de 13h00 à 15h00		
------------------------------	----------	------------------	--	--

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 53111. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

**N.B.**

1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC \* - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement La possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente.  
Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.  
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation.  
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
- A. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre La possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).